

Prenant en compte les reports de l'année précédente, les comptes administratifs de la commune ont été adoptés par le conseil municipal :

- Commune : Excédent de fonctionnement de 224 775 € pour un déficit d'investissement de 84 433 €.
- Assainissement : Excédents de fonctionnement de 46 026 € et d'investissement de 6 701 € tandis que les emprunts « lagunage » sont totalement remboursés.
- Lotissement de la prairie : Excédent de fonctionnement de 33 316 € pour un déficit d'investissement de 24 533 €.

Les différents comptes de gestion sont également votés et les résultats affectés sur le budget 2012.

La situation permet de bâtir le budget 2012 et d'envisager les travaux de rénovation du bâtiment communal et de la mairie ainsi l'installation de la signalétique verticale et horizontale au sein du village.

Le périmètre du futur plan local d'urbanisme (PLU) est arrêté. Il sera soumis prochainement à l'enquête publique obligatoire simultanément à l'actualisation du zonage d'assainissement.

Au cimetière, le jardin du souvenir sera entouré d'une haie de buis tandis que l'opération « reprise des tombes » est en phase d'achèvement et le site en ordre.